

gouvernements actuels à Winnipeg, en méconnaissant la façon si libérale dont ils nous traitent, bien qu'ils ne reçoivent pas de tous les catholiques l'appui qu'ils auraient droit d'en attendre dans les circonstances actuelles. Nous devons ajouter aussi que c'est grâce à une entente entre le gouvernement fédéral actuel et le gouvernement local du Manitoba qu'une Ecole normale, pour les écoles bilingues franco-anglaises, a été bâtie à Saint-Boniface.

Nous jouissons de certaines latitudes précieuses, mais tout cela est précaire et ne tient qu'à un fil; la loi ne reconnaît que des écoles neutres (non sectarian). Nous subissons encore des restrictions pénibles, ainsi nous n'avons plus, de par la loi, une série de livres catholiques de lecture, d'histoire et de géographie approuvés par le gouvernement comme ce fut la pratique et notre droit durant vingt ans, de 1870 à 1890.

Nous sommes encore gênés par un serment heureusement modifié, il est vrai, à la demande des ministres protestants eux-mêmes, mais qui oblige nos maîtres et maitresses à déclarer qu'ils ont fait ou *n'ont pas fait* des exercices religieux, et qu'ils ont donné ou *n'ont pas donné* l'enseignement religieux à 3½ heures. Et surtout, nous ne pouvons pas percevoir, à Winnipeg et à Brandon, les taxes scolaires de nos catholiques, alors que ces taxes suffiraient pour l'entretien de nos écoles catholiques qui coûtent si cher.

Nous n'avons donc, au Manitoba, ni des écoles *séparées*, comme dans les Territoires du Nord-Ouest, ni des écoles *confessionnelles* (catholiques) comme dans Québec et Ontario, et il est évident pour tout homme sensé et de bonne foi, que notre question des écoles n'est pas réglée.

Nous vous prions, Vénérés et Chers Collaborateurs, de relire, au besoin, notre mandement de 1902 (No. 22), qui explique parfaitement notre situation dans tous ses détails, elle n'a point changé. Quant aux livres catholiques, aux signes de religion, aux prières dans l'école, veuillez relire ce que nous avons recommandé *sub gravi* dans notre circulaire No. 9, p. 74 (en 1898), vous y trouverez aussi un commentaire très clair de l'encyclique *Affari vos* dont on a trop souvent abusé à notre désavantage.